

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, notamment les articles L.4422-1 et suivants,
- VU** le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluri annuel des investissements ferroviaires sur la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le programme définitif de l'ensemble du projet (hors maîtrise d'œuvre de conception déjà approuvée), son coût global de 6,055 M€ HT et sa décomposition.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le plan de financement dans le cadre de la quatrième convention d'application du PEI, selon la répartition suivante :

Maîtrise d'œuvre de réalisation, travaux, contrôle, divers et aléas

ETAT dans le cadre du PEI 4 (70%)	4 238 500 € HT
Collectivité de Corse (30%)	1 816 500 € HT

Maîtrise d'œuvre de conception :

ETAT dans le cadre du PEI 4 (70%)	120 237 € HT
Collectivité de Corse (30%)	51 530 € HT

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI